

AVIS PUBLIC**DÉROGATION MINEURE**

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 11 décembre 2018 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 180, rue Brossard (lot 3 131 837)

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne l'implantation de l'enseigne détachée et vise à :

- Permettre que l'enseigne détachée soit implantée à 0,4 m de la ligne de rue, alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, la distance minimale prescrite est de 1 m entre la projection de l'enseigne au sol et la ligne de rue.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 16 novembre 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier